

	CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Compte rendu de séance
	Séance publique du 9 juillet 2021	

Convocation du 2 juillet 2021

Aujourd'hui vendredi 9 juillet 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Isabelle RAMI
M. Dominique ALCALA à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à M. Michel LABARDIN
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Maxime GHESQUIERE à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Radouane-Cyrille JABER
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jérôme PESCHINA à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h50 à 14h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h40
M. Bernard Louis BLANC à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 13h15
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h15 à 14h30
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h55
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES de 13h25 à 14h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h15 à 14h30
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
M. Didier CUGY à M. Stéphane GOMOT à partir de 15h20
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 13h15
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Benoît RAUTUREAU de 12h05 à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU jusqu'à 10h20
M. Guillaume MARI à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h20
M. Stéphane MARI à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 13h00
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole, ouvre la séance.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Mme BICHET et M. PUYOBRAU ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire adjoint de séance.

COMMUNICATION

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES

Communication effectuée

Transports en commun et stationnement (gestion DSP, réseaux tram et bus, stationnement et parkings) - Mme Béatrice de François

**Madame DE
FRANÇOIS
1**

**Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine sur le contrôle des comptes et de la gestion de la métropolitaine Metpark - Information - Communication
Délibération n° 2021-339**

La Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine a rendu un rapport sur le contrôle des comptes et la gestion de la régie Metpark, présenté lors du dernier Conseil d'administration de cette régie le 29 juin 2021, suite à cette présentation il convient de procéder à la présentation en conseil Métropolitain.

MM. DUPRAT, MANGON, CAZENAVE, Mme RAMI et M. ESCOTS sont intervenus sur ce dossier.

Communication effectuée

**Madame DE
FRANÇOIS
2**

**Mise en place de la tarification solidaire sur le réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) - Convention avec les CCAS (Centres communaux d'action sociale) - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-340**

Pour respecter l'évolution du cadre légal et pour une plus grande équité des usagers, ainsi que par solidarité avec les plus précaires, Bordeaux Métropole a pour objectif de passer d'une tarification sociale des transports basée sur les statuts du demandeur à une tarification solidaire basée sur les revenus du foyer.

La présente délibération a pour objet d'acter l'ensemble des modalités du futur dispositif de tarification solidaire dont le lancement est prévu à la rentrée 2021.

Elle propose également la prolongation temporaire des droits des bénéficiaires sociaux actuels pour éviter une charge dans les CCAS pendant la période estivale 2021 et pour permettre une transition fluide vers le futur dispositif de tarification solidaire.

M. BOBET, Mmes MELLIER, CASSOU-SCHOTTE, MM. POUTOU, CHAUSSET, Mmes ROUX-LABT et LECERF sont intervenus sur ce dossier.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Finances - Mme Véronique FERREIRA

**Madame
FERREIRA** **Budget supplémentaire exercice 2021 - Examen - Décision - Adoption
Délibération n° 2021-341
3**

A l'issue du vote du Budget primitif de l'exercice 2021 et de l'adoption du Compte administratif 2020, il y a lieu d'approuver le projet de Budget supplémentaire du Budget de l'exercice 2021 de Bordeaux Métropole. Le présent projet de Budget supplémentaire pour l'année 2021 qui reprend les reports de l'exercice 2020 (résultats de clôture et restes à réaliser), les dépenses et recettes supplémentaires et nouvelles et les mouvements d'ordre, s'équilibre en mouvements budgétaires à 314 648 999,52€ en dépenses et à 348 536 597,22 € en recettes. Il ressort un excédent global de 33 887 597,70 € composé de résultats en attente d'utilisation dans différents budgets : 31 504 788,10 € en investissement et 2 382 809,60 € en fonctionnement. Sont par ailleurs proposées au vote les créations et modifications d'AE-AP/CP (Autorisations d'engagement et de programme et Crédits de paiement) mentionnées dans la présente délibération pour un montant de 65,13 M€.

M. SALLABERRY est intervenu sur ce dossier.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA,
Madame AMOUROUX, Monsieur
BAGATE, Madame BONNEFOY,
Madame BONORON, Madame
BOZDAG, Monsieur CAZABONNE,
Monsieur COLES, Madame
DELATTRE, Madame DUMAS,
Monsieur DUPRAT, Monsieur
FLORIAN, Monsieur GARRIGUES,
Monsieur LABARDIN, Monsieur
LAMARQUE, Madame LOUNICI,
Monsieur MANGON, Monsieur
MILLET, Madame MILLIER,
Monsieur MORETTI, Monsieur
N'JIKAM MOULIOM, Monsieur
PESCINA, Monsieur POIGNONEC,
Monsieur POUTOU, Monsieur
PUJOL, Monsieur RAUTUREAU,
Monsieur RAYNAL, Monsieur
ROBERT, Madame ROUX-LABAT,
Madame SABOURET, Monsieur
SALLABERRY, Monsieur
SUBRENAT, Monsieur TROUCHE,
Madame VERSEPUY**

ESS, économie de la proximité (commerce, artisanat) - M. Alain GARNIER

**Monsieur
GARNIER
4**

**Plan de soutien à l'économie de proximité - Prolongation des dispositifs d'aides d'urgence à la trésorerie et aux loyers pour les très petites entreprises et associations - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-342**

La situation sanitaire évolue et les annonces gouvernementales régulières nous amènent à devoir prolonger les dispositifs pour adapter le plan de soutien et permettre une aide adéquate aux entreprises et associations du territoire. Ainsi, le déconfinement et la reprise progressive des activités économiques annoncée fin mai se sont déroulés en 3 étapes évolutives entre le 19 mai et le 30 juin 2021. Cependant, certains secteurs d'activités n'ont toujours pas d'informations quant à une prochaine ouverture de leurs établissements, ou ne pourront exercer dans des conditions optimales, c'est le cas notamment des bars de nuit, et des discothèques. Il est ainsi proposé de prolonger les délais pour l'aide aux loyers aux entreprises fermées administrativement, et pour l'aide à la trésorerie jusqu'à la réouverture totale des établissements et en tout état de cause à extinction des fonds de solidarité de l'Etat. Ce dispositif d'aide aux entreprises impactées par la crise sanitaire et les mesures prises pour les accompagner doivent s'adapter au fil de l'évolution des annonces de restriction, de déconfinement et des dispositifs de soutien du gouvernement.

MM. BOBET, CHAUSSET, POUTOU, Mme ROUX-LABAT et M. DELPEYRAT sont intervenus sur ce dossier.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Climat - transition énergétique - santé - Mme Claudine BICHET

**Madame BICHET
5**

**Stratégie métropolitaine de développement des énergies renouvelables - Décision - Adoption
Délibération n° 2021-343**

En ce début de mandat, avec sa feuille de route « Vers un nouveau cap métropolitain 2020-2026 ; pour une métropole proche de ses habitants, écologique et solidaire », la Métropole accroît fortement ses ambitions pour réussir la transition énergétique et écologique de son espace. Elle entend ainsi intensifier ses actions et innover, avec comme objectifs principaux :

- De faire de la métropole un territoire à énergie positive et bas carbone à horizon 2050 ;
- D'accélérer la baisse des consommations d'énergie et d'accroître la production d'énergie renouvelable locale ;
- D'initier l'animation d'une gouvernance territoriale indispensable pour emporter l'engagement de tous les acteurs dans le projet de transition métropolitain.

Avec l'objectif volontariste de mettre la métropole sur la bonne trajectoire énergétique, nous travaillons à l'élaboration d'une stratégie visant à réaliser sur ce mandat 1/5è de la trajectoire permettant de devenir une métropole à énergie positive en 2050. Ceci représente un objectif ambitieux de diminution de nos consommations d'énergie de -1500 GWh et de d'augmentation de la production d'énergies renouvelables de +1500 GWh sur le mandat ; ces objectifs devant être confirmés dans le cadre de la révision du PCAET et de l'élaboration en cours du schéma directeur de l'énergie.

MM. FEUGAS, BAGATE, Mmes FAHMY, CURVALE, MM. CHAUSSET, POUTOU, MANGON et SUBRENAT sont intervenus sur ce dossier.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Monsieur LABESSE
6

Coopération territoriale - Traitement des déchets ménagers et assimilés - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-344

Dans le cadre de la coopération territoriale, les enjeux de réduction de la production des déchets et de maîtrise du traitement des déchets sont partagés avec les territoires voisins. Un premier axe de cette coopération porte sur un plan technique avec le lancement conjoint d'une étude d'opportunité sur les modes de traitement à l'échelle du territoire et de maîtrise des exutoires. Il est donc proposé que Bordeaux Métropole participe à cette étude d'opportunité dont l'appel d'offre doit être lancé en Septembre 2021. La dépense sera inscrite sur le budget annexe de traitement des déchets ménagers et assimilés de 2022, sous réserve du vote du Budget métropolitain en 2022.

MM. FEUGAS, BOBET, Mme FAHMY, MM. SUBRENAT et ROSSIGNOL-PUECH sont intervenus sur ce dossier.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Le Président

Monsieur ANZIANI
7

Liste des arrêtés pris par le Président de Bordeaux Métropole - Communication
Délibération n° 2021-345

Il convient de lister les arrêtés pris par le Président de Bordeaux Métropole sur le fondement de la délibération 2020/142 du 17 juillet 2020 donnant délégations de pouvoirs du Conseil de Bordeaux Métropole au Président. Il vous est demandé de bien vouloir prendre connaissance des arrêtés pris par le Président de Bordeaux Métropole figurant en annexe.

Communication effectuée

Monsieur ANZIANI
8

Représentations de Bordeaux Métropole au sein de divers organismes - désignations des représentants
Délibération n° 2021-346

Il convient de procéder à un ajustement dans les désignations des représentants de Bordeaux Métropole au sein de divers organismes.

Unanimité des suffrages exprimés
Désignations effectuées
Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame HELBIG,
Monsieur S. MARI, Monsieur
POUTOU

Monsieur ANZIANI
9

Partenariat avec la Banque des Territoires, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) Biodiversité et la société Forestière - Convention 2021-2026 - Approbation - Autorisation
Délibération n° 2021-347

La Banque des Territoires et ses filiales (Caisse des dépôts et consignations (CDC) biodiversité et société Forestière) proposent à Bordeaux Métropole de formaliser leur partenariat dans le cadre

d'une convention pluriannuelle (2021-2026). Le soutien aux projets pourra prendre la forme de prêts ou de financement en fonds propres en coinvestissement, ou encore d'accompagnement en ingénierie via le cofinancement d'études. Ce partenariat se formalise autour de 5 axes majeurs du projet métropolitain : la transition écologique, l'urbanisme/habitat, les mobilités, le développement économique et les coopérations territoriales.

M. POUTOU est intervenu sur ce dossier.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Monsieur ANZIANI 10 Association TRANSPARENCY INTERNATIONAL France - adhésion 2021 - cotisation - Décision - Autorisation

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, TRANSPARENCY INTERNATIONAL France a pour finalité de combattre et prévenir la corruption au niveau international et national, dans les relations d'État à État, d'État à personnes physiques et morales publiques ou privées et entre ces personnes. Cette association, depuis plusieurs années, accompagne tous les acteurs dans la mise en œuvre des obligations légales qui leur incombent, et participe à la diffusion d'une culture déontologique. Cet accompagnement peut prendre la forme de publications de rapports, de conseils juridiques, de partage de bonnes pratiques ou encore de mise à disposition d'outils à destination sur tous sujets liés à l'éthique et à la transparence de la vie publique. Pour bénéficier des services dédiés, par cette adhésion, Bordeaux Métropole rejoindra un collectif de membres actifs et sera identifiée comme pionnière dans le développement de politiques locales de transparence et de déontologie.

Affaire retirée

Monsieur ANZIANI 11 Contrat de relance et de transition écologique de Bordeaux Métropole - Signature du contrat Délibération n° 2021-348

Le Gouvernement souhaite que chaque territoire engage aux côtés de l'Etat un projet de relance et de transition écologique, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État. Bordeaux Métropole s'inscrit dans cette démarche par la signature d'un contrat pour son territoire.

MM. CAZENAVE, POUTOU, Mme FERREIRA, M. SUBRENAT sont intervenus sur ce dossier.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Aménagement urbain et naturel - foncier opérationnel - Mme Christine BOST

Madame BOST 12 MERIGNAC - PROGRAMME HABITER, S'EPANOUIR - Opération d'aménagement Soleil/Chemin Long - Participation financière de Bordeaux Métropole à la commune de Mérignac pour la réalisation du groupe scolaire communal Arnaud Lafon sous maîtrise d'ouvrage communale - Approbation - Autorisation Délibération n° 2021-349

Il s'agit d'une participation accordée par Bordeaux Métropole à la réalisation du groupe scolaire Arnaud Lafon, au titre de son soutien à la réalisation des groupes scolaires dans le cadre de l'opération Mérignac Soleil, à hauteur de 900 000 € (3 classes) et d'une autorisation de signature de la convention de participation financière associée.

Unanimité

**Madame BOST
13**

**BLANQUEFORT - Secteur Gare-Maurian - Instauration d'un périmètre de prise en considération - Décision - Approbation
Délibération n° 2021-350**

Le secteur de la gare de Blanquefort fait l'objet de pressions foncières et immobilières importantes. La ville de Blanquefort souhaite maîtriser le devenir du secteur en organisant l'évolution urbaine pour une production de logements en cohérence avec le tissu urbain et ses évolutions récentes. Pour ce faire, la Ville a fait réaliser une étude urbaine qui lui permet d'affirmer les orientations de son projet urbain sur les îlots concernés. Au regard de ce projet et des enjeux de maîtrise, il est proposé d'instaurer un périmètre de prise en considération, ouvrant la possibilité pour Madame la Maire de surseoir à statuer sur toute demande d'occupation du sol qui ne s'inscrirait pas dans le projet urbain ainsi défini.

Unanimité

**Madame BOST
14**

**Arc en rêve - Subvention annuelle 2021 - Avenant à la convention 2019 - Convention - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-351**

Arc en rêve centre d'architecture mène depuis 1981 un projet de sensibilisation culturelle centré sur la création architecturale contemporaine élargie à la ville, au paysage et aux territoires de l'habité, pour ouvrir le regard sur le monde en mutation. Notre établissement accorde à Arc en rêve, depuis 2006, une subvention de fonctionnement justifiée par le lien avec les politiques d'urbanisme et d'aménagement métropolitaines. Le présent rapport a pour objet d'attribuer une subvention de 407 253 € en faveur de l'association Arc en rêve pour la réalisation de son programme d'actions 2021 incluant l'acompte provisionnel de 305 440 € déjà versé.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

**Madame BOST
15**

**Blanquefort - Cession au profit de la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA HLM) VILOGIA d'une unité foncière d'une contenance d'environ 10 113 m² sise 9/11 rue Alcide Lambert et 24 rue Georges Mandel - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-352**

Bordeaux Métropole est propriétaire d'une unité foncière d'une contenance approximative de 10 113 m² composée des parcelles cadastrées BY 79, BY 80 et BY 272, sise 9/11 rue Alcide Lambert et 24 rue Georges Mandel à Blanquefort. VILOGIA souhaite acquérir ces parcelles pour y réaliser un programme immobilier mixte à vocation sociale comprenant une résidence autonomie destinée aux seniors, constituée de 75 logements en PLUS/PLS, 17 logements familiaux en PLAI et 11 maisons en accession sociale à la propriété. Cette cession interviendrait au prix de 1 360 000 € HT, en application de la marge accordée selon l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat n° 2021-33056-09112 en date du 18/05/2021, majoré de la TVA au taux en vigueur le jour de la signature de l'acte authentique.

Unanimité

**Madame BOST
16**

**Bordeaux - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des bassins à flot - Déclassement préalable des parcelles constituant le terrain de 2 658 m² vendu à Idéal Groupe - Maintien de la servitude de passage et d'occupation - Modification de la délibération 2021- 82 du 18 mars 2021 - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-353**

Dans la délibération (2021-82 du 18 mars 2021) adoptant la cession d'un terrain à la société Idéal Groupe, il a été omis de préciser : que les parcelles vendues devaient être déclassées du domaine

public avant toute transaction et qu'il était nécessaire de maintenir la servitude d'occupation et de passage pour accéder à des équipements techniques téléphonique (armoires). Le présent rapport complète la délibération initiale en décidant du déclassement et du maintien de la servitude. Il n'y a aucun impact sur le prix de vente (900 000 € HT) et le projet de construction des logements qui restent les mêmes. (48 logements : 19 en locatifs sociaux, 25 locatifs intermédiaires et 4 en accession maîtrisée.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

Madame BOST 17 **Talence - Rue Avison - avenue de la Mission Haut Brion. Programme d'habitat participatif - Déclassement préalable des parcelles constituant l'unité foncière de 1 431 m² vendue à la société Axanis - Modification de la délibération 2020-210 du 25 septembre 2020 - Décision - Autorisation Délibération n° 2021-354**

Dans la délibération 2020-210 du 25 septembre 2020 adoptant la cession d'une unité foncière à la société Axanis, il a été omis de préciser que les parcelles constituant cette unité foncière devaient être déclassées du domaine public avant toute transaction. Le présent rapport complète la délibération initiale en précisant que ces parcelles ont fait l'objet d'une procédure de déclassement. Il n'y a aucun impact sur le prix de vente (207 000 € HT).

Par ailleurs, afin de garantir l'équilibre financier de l'opération, le projet de construction sera constitué de treize logements, au lieu des douze prévus initialement.

Unanimité

Madame BOST 18 **Bordeaux Dangeard Ouest - Appel à Manifestation d'Intérêt AIRE(Aménager, innover, redessiner, entreprendre) - Cession de parcelles à l'entreprise U'RSELF - Décision - Autorisation Délibération n° 2021-355**

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « AIRE » (Aménager, innover, redessiner, entreprendre) initié par Bordeaux Métropole, le site de Dangeard Ouest à Bordeaux a été identifié. Des suites de la consultation, la société U'RSELF a été désignée lauréate afin de développer un projet immobilier d'entreprises innovant. Le projet prévoit le développement d'environ 6 000 m² Surface de plancher (SDP). Il s'agit de proposer prioritairement aux PME/PMI des locaux d'activité à prix attractif. Le programme comprend des locaux d'activités pour l'entreprise U'RSELF, ainsi que des espaces de coworking. C'est pourquoi, il est proposé de céder un terrain nu d'une emprise d'environ 9225 m², à détacher de la parcelle TK 24, sis rue du Professeur Dangeard à Bordeaux, moyennant le prix global de 460 850 €.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

Madame BOST 19 **Le Bouscat - Appel à manifestation d'intérêt Aménager, innover, redessiner, entreprendre (AIRE) - Ilot Ravezies - Acquisition de parcelles appartenant à la SNCF RESEAU - Décision - Autorisation Délibération n° 2021-356**

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Aménager, Innover, Redessiner, Entreprendre », dit « AIRE », l'ilot Ravezies a été identifié afin d'y développer des programmes de construction à usage d'activité économique. A cet effet, le site de l'ancienne gare de Ravezies, constitué de fonciers nus appartenant à Bordeaux Métropole et à la SNCF, a fait l'objet en mars 2021 de promesses de cession consenties au profit de la Société dénommée Société civile de construction vente (SCCV) Bordeaux Ravezies, société désignée lauréate de l'appel à projet. Limitrophes à ce projet, des emprises constitutives des aménagements pour la réalisation de la Place Ravezies,

propriétés de la SNCF, vont être acquises par la Métropole, afin de régulariser la situation foncière du site.

Ladite emprise est d'une superficie d'environ 1616 m², sises rue Abel sur la commune du Bouscat, cadastrées section AH 752, AH 797, AH 939, AH 940 et AH 947. La présente acquisition par Bordeaux Métropole se fera à titre gratuit.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

Madame BOST
20

Le Bouscat - Appel à manifestation d'intérêt ' Aménager, Innover, Redessiner, Entreprendre (AIRE) ' - Ilot Ravezies - Acquisition par Bordeaux Métropole du lot de volume n°12 appartenant à la Société civile de construction vente (SCCV) BORDEAUX-RAVEZIES - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-357

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Aménager, Innover, Redessiner, Entreprendre », l'ilot Ravezies a été identifié afin d'y développer des programmes de construction à usage économique. En effet, une convention de cession a été régularisée en mars 2021 entre Bordeaux Métropole et la Société civile de construction vente (SCCV) Bordeaux Ravezies. Le projet complexe à réaliser nécessite de prévoir une division en volumes. Afin d'assurer la liaison douce entre la place Ravezies et la coulée verte, un espace central piéton et cycles sera réalisé. Cet espace central sera ouvert à la circulation publique piétonne et cycles, et ponctuellement à des véhicules dans le cadre d'interventions liées à l'entretien, les livraisons ou la sécurité. Dans ce droit fil, il vous est proposé d'acquérir ledit espace central à titre gratuit, constituant le lot de volume n°12.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Madame BOST
21

Bouliac - Domaine du Palinois - Programme urbain partenarial - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-358

Le Projet urbain partenarial (PUP) créé par l'article 43 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009, est un régime de participation au financement des équipements publics. Il est codifié aux articles L 332-11-3 et L 332-11-4 du Code de l'urbanisme. Ce dispositif partenarial est un outil financier qui permet, en dehors d'une Zone d'aménagement concerté (ZAC), l'apport de participations à des équipements publics rendus nécessaires par une opération de construction ou d'aménagement. La présente convention de Projet urbain partenarial (PUP) a pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par la Métropole est rendue nécessaire par le projet d'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation sur la propriété du Domaine de Palinois sur la commune de Bouliac.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

Madame BOST
22

CENON-Domaine de la Blancherie situé à Artigues-près-Bordeaux- Prorogation du délai de désaffectation - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-359

Bordeaux Métropole a acquis auprès de la commune de Cenon une parcelle sur le site de la Blancherie situé à Artigues-près-Bordeaux et la Commune s'était engagée à la désaffecter au plus tard en juillet 2021. La commune de Cenon demande à proroger le délai de désaffectation jusqu'en septembre 2022 pour permettre la continuité des activités et en particulier les activités sportives. Cette prorogation reste compatible avec les projets d'aménagements prévus par la Métropole.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Stratégies des mobilités et mobilités alternatives / Prospective 2030- 2050 (SDODM Mobilités douces et actives) - M. Clément ROSSIGNOL-PUECH

Monsieur ROSSIGNOL- PUECH 23	Construction de la ligne BHNS St Aubin - Bordeaux St Jean-Travaux de déplacement des réseaux REGAZ - Approbation - Autorisation de signature Délibération n° 2021-360
---	--

La réalisation de la ligne BHNS St Aubin - Bordeaux St Jean nécessite de procéder, au préalable, à la modification ou au déplacement d'une partie des réseaux enterrés afin de les rendre compatibles avec la réalisation de la plateforme BHNS, des quais en station et des équipements annexes nécessaires au fonctionnement de la ligne. Ces opérations seront menées en tenant compte des conditions d'exploitation des réseaux des occupants du domaine public routier et notamment celui de distribution de gaz. Ces travaux de déviation de réseaux sont à la charge de chaque occupant du domaine public routier. Toutefois, à l'instar des décisions intervenues lors des opérations précédentes, Bordeaux Métropole prendra en charge les surcoûts éventuels des travaux de reprise ou de double déplacement de ces réseaux REGAZ, de déplacements d'installations en domaine privé. Dans ce cadre, il est proposé une convention à conclure entre nos deux établissements. Le coût total des travaux, hors taxes, à la charge de Bordeaux Métropole peut être estimé à 50 000 €HT.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Monsieur ROSSIGNOL- PUECH 24	Communes de Mérignac et Martignas-sur-Jalle - Transports en commun - Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie - Mérignac avenue Marcel Dassault - Déclaration d'utilité publique - Mise en compatibilité du document d'urbanisme - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation Délibération n° 2021-361
---	--

Le présent rapport vise à définir les modalités de la concertation portant sur la mise en compatibilité du PLU dans le cadre du projet de réaménagement de voirie sur l'avenue Marcel Dassault, qui concerne les communes de Mérignac et Martignas-sur-Jalle, d'une part, et à autoriser, d'autre part, Monsieur le Président à ouvrir la cette concertation.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et Recherche - M. Stéphane DELPEYRAT

Monsieur DELPEYRAT 25	Carbon-Blanc - Appel à manifestation d'intérêt AIRE (Aménager, innover, redessiner, entreprendre) - Cession de foncier à la SCCV (Société civile de construction vente) AEDIPIERRE- Délibération complémentaire - Décision - Autorisation Délibération n° 2021-362
--------------------------------------	---

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt AIRE (Aménager, innover, redessiner, entreprendre) la société Amopierre a été choisie comme lauréate pour le site de projet de Carbon Blanc Fontaine. Il est proposé d'autoriser la cession de 2,9 ha environ à Aedipierre, représentant l'opérateur Amopierre. Il est précisé que cette délibération vient compléter celle adoptée par le

Conseil métropolitain le 18 décembre 2020, dans la mesure où l'assiette du foncier cessible a été élargie au niveau de la parcelle AI 34, suite à la purge du droit de rétrocession. La vente s'effectuera aux conditions définies par la Direction de l'immobilier de l'Etat, soit 45 € H.T./m².

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

Monsieur DELPEYRAT 26 **Forum urbain porté par Sciences Po Bordeaux - subvention 2021 - Convention - Décision - Autorisation**
Délibération n° 2021-363

Le Forum urbain a pour mission d'apporter un éclairage sur les problématiques urbaines et métropolitaines contemporaines par les sciences humaines et sociales, impliquant universitaires et acteurs de la fabrique de la ville (décideurs, praticiens, habitants). Initié en juin 2015 grâce au soutien de l'Initiative d'Excellence de l'Université de Bordeaux, il repose sur une ingénierie légère et un réseau d'une centaine de chercheurs, enseignants-chercheurs, jeunes docteurs et doctorants du site universitaire bordelais, experts des questions urbaines. Le présent rapport a pour objectif de définir les modalités de partenariat et de financement avec le Forum urbain. Bordeaux Métropole est sollicitée en 2021 pour un soutien au Forum urbain, porté par Sciences Po Bordeaux, d'un montant de 28 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 284 733 € HT. La participation de Bordeaux Métropole représente 9,8% du budget global.

Unanimité

Monsieur DELPEYRAT 27 **PPA (Projet partenarial d'aménagement) Bordeaux Inno Campus - Soutien à l'Université Bordeaux Montaigne pour le projet "BIC BOX" - Avenant à la convention 2020 - Décision - Autorisation**
Délibération n° 2021-364

Les "BIC-BOX" sont un réseau de tiers-lieux assurant l'interface entre le projet Bordeaux Inno Campus, les ressources du territoire et ses usagers. Portées par une diversité de maîtres d'ouvrage, elles bénéficient d'un accompagnement financier de Bordeaux Métropole pour leur aménagement et/ou leur programme d'action. Créée en 2018 par l'Université Bordeaux Montaigne en partenariat avec la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine (MSHA), la « BIC BOX Montaigne » œuvre à la valorisation des projets étudiants et de recherche en lien avec les acteurs locaux (autres établissements, associations, etc.), sur les thématiques prioritaires du projet Bordeaux Inno Campus. Fortement perturbé par la crise sanitaire, son programme d'actions n'a pu être réalisé dans les temps prévus. Il est donc proposé de prolonger la convention liant Bordeaux Métropole et l'Université Bordeaux Montaigne d'un an.

MM. SALLABERRY et LABARDIN sont intervenus sur ce dossier.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Monsieur DELPEYRAT 28 **Emploi - Aide exceptionnelle à l'association ADSI Technowest - Convention - Décision - Autorisation**
Délibération n° 2021-365

L'association pour le développement des stratégies d'insertion (ADSI) Technowest est spécialisée dans l'ingénierie de projets en faveur de l'emploi et couvre un ensemble de communes du croissant occidental de la Métropole. ADSI Technowest connaît actuellement des problèmes momentanés de trésorerie dus notamment aux modalités de gestion Fonds social européen (FSE) propres à remettre en cause sa pérennité. L'association se tourne vers Bordeaux Métropole pour une aide urgente et exceptionnelle d'un montant de 176 000 € qui lui permettra de maintenir son équipe et son action auprès des publics et des entreprises de l'Ouest de l'agglomération.

Unanimité des suffrages exprimés

Collecte, tri, valorisation des déchets - Politique zéro déchet - M. Patrick LABESSE

**Monsieur
LABESSE
29**

**Constitution d'un groupement de commandes pour la gestion des
biodéchets issus de l'activité publique - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-366**

En complément de son accompagnement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, Bordeaux Métropole souhaite se positionner, en tant qu'acteur public, comme chef de file d'une filière collecte et valorisation des biodéchets issus de l'activité publique au travers d'un groupement de commandes. Il est ouvert à tout producteur public de biodéchets quelles que soient les quantités annuellement produites (s'adresse aux restaurants administratifs, restaurants scolaires, crèches, résidences autonomie et clubs séniors...). Le périmètre de ce groupement est donc plus ambitieux que la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite AGECE) qui impose une gestion des biodéchets aux producteurs de 5 tonnes et plus par an à partir du 1er janvier 2023.

17 communes du territoire métropolitain, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Bordeaux-Mérignac (SIVU), le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) Bordeaux Aquitaine, le Centre Hospitalier Universitaire, le Département et la Région ont participé au travail de définition d'une stratégie d'achat. 12 communes, 5 établissements publics ainsi que certains collèges adhèrent à ce groupement représentant un gisement captable entre 1200 et 1500 tonnes par an.

Un allotissement d'au moins 4 lots est en cours d'écriture. Une publication du marché à la rentrée 2021 et une notification du marché au premier trimestre 2022 sont les objectifs calendaires suivis. Le groupement de commandes aura une durée de 4 ans.

Unanimité

**Monsieur
LABESSE
30**

**Vente des ferrailles et des batteries provenant des centres de
recyclage - Conventions - Décision - Autorisation de signature**

Délibération n° 2021-367

Les conventions concernant la vente des ferrailles et batteries provenant des centres de recyclage métropolitains arrivent à échéance le 31 août 2021.

Afin d'assurer la continuité de la prestation, les services métropolitains ont mis au point de nouvelles conventions afin de relancer la concurrence. En effet, ces prestations se matérialisant uniquement par une opération de vente, il est possible de passer une simple convention (précédée d'une mise en concurrence) avec les entreprises récupératrices, sans avoir recours aux procédures normées des marchés publics. Les projets de conventions sont annexés à la présente délibération. Dans la perspective d'une limitation des trajets des véhicules métropolitains assurant l'évacuation régulière des ferrailles et batteries issus des centres de recyclage, et afin de disposer d'une capacité de traitement compatible avec les tonnages à traiter, la prestation est divisée en 17 conventions distinctes : 16 portant sur la vente des ferrailles provenant de chaque centre de recyclage de Bordeaux Métropole et une seule convention, portant sur la vente des batteries pour l'ensemble des centres. Les conventions seront conclues pour une durée initiale d'un an, reconductibles annuellement sans dépasser la durée maximale de 4 ans.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Monsieur
LABESSE
31**

**Compensation Zone humide site Centre de tri - Convention -
Autorisations - Décision
Délibération n° 2021-368**

La convention de délégation de service public, pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers de la Métropole a été votée le 12 juillet 2019 et le contrat a été signé le 1er août 2019. Les missions du délégataire incluent la conception et la réalisation sous maîtrise d'ouvrage privée des travaux d'agrandissement du centre de tri de Bègles actuel sur un terrain métropolitain identifié à Bègles, mis à sa disposition par Bordeaux Métropole. La loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 est venue préciser la définition des zones humides et une clarification est intervenue (article L211 - 1 du Code de l'environnement) aux termes de laquelle le terrain mis à disposition du délégataire pour l'extension du centre de tri est une zone humide du fait de la végétation présente. Un travail d'évitement des impacts sur site, de réduction de ceux qui n'ont pu être évités et de proposition de mesures de compensation sur un terrain identifié sur la commune de Bègles a donc été mené par le délégataire avec l'accompagnement de Bordeaux Métropole.

L'objet de cette délibération est l'adoption de la convention tripartite entre la commune de Bègles, VALBOM et Bordeaux Métropole, précisant les modalités de mise à disposition du terrain de compensation, de restauration de la zone humide, de gestion et de suivi.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Finances - Mme Véronique FERREIRA

**Madame
FERREIRA
32**

**Mérignac - Végétalisation de la place Charles de Gaulle - Convention
de délégation de maîtrise d'ouvrage - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-369**

L'opération dénommée "Végétalisation de la place de Gaulle" à MERIGNAC, pilotée par le Pôle territorial ouest, est inscrite dans les opérations menées par le service commun issu de la mutualisation des services depuis le 1er janvier 2016. Il est proposé que Bordeaux Métropole et la commune de Mérignac concluent une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage délégué, la commune de Mérignac, réalisera, pour le compte de Bordeaux Métropole et dans le cadre du programme et de l'enveloppe financière arrêtée par elle, les travaux de drainage des fosses d'arbres et la création du double réseau d'assainissement pluvial correspondant dans le cadre du projet de végétalisation de la place Charles de Gaulle. Bordeaux Métropole remboursera les travaux de voirie engagés par la commune de Mérignac.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Madame
FERREIRA
33**

**Assises 2021 de l'Association des petites villes de France -
Subvention - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-370**

La présente délibération vise à apporter un soutien financier à l'organisation des Assises de l'Association des petites villes de France qui auront lieu les 9 et 10 septembre 2021 à Cenon.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Madame
FERREIRA
34**

**BEGLES - SA d'HLM Vilogia - Réhabilitation des 510 logements de la résidence Maurice Thorez, rue Ferdinand Buisson - Emprunts des types PAM et PAM éco-prêt d'un montant global de 15 646 000 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-371**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Vilogia a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour des emprunts des types Prêt à l'amélioration et la réhabilitation de patrimoine (PAM et PAM éco-prêt), d'un montant global de 15 646 000 euros contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Ces emprunts sont destinés à financer la réhabilitation lourde des 510 logements, sis, résidence Maurice Thorez, rue Ferdinand Buisson sur la commune de Bègles. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité

**Madame
FERREIRA
35**

**BORDEAUX - SAEML BMA - Construction d'un centre d'accueil de demandeurs d'asile de 80 places soit 31 logements collectifs locatifs sociaux, sis, rue de la Rotonde, Ilot B 107, ZAC Bastide Niel - Emprunt de type PLAI d'un montant de 2 900 000 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-372**

La Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) BORDEAUX METROPOLE AMENAGEMENT (BMA) a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine pour un emprunt de 2 900 000 €, de type Prêt locatif aide d'intégration (PLAI), contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destiné à financer la construction d'un centre d'accueil de demandeurs d'asile de 80 places soit 31 logements collectifs locatifs, sis, Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bastide Niel, Ilot B107, rue de la Rotonde sur la commune de Bordeaux.

Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

M. POUTOU est intervenu sur ce dossier.

Unanimité

**Madame
FERREIRA
36**

**BORDEAUX - SA d'HLM Mésolia Habitat - Charge foncière et construction de 51 logements collectifs locatifs sociaux, sis, Quai Deschamps - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 6 092 719 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-373**

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA HLM) Mésolia Habitat, sollicite la garantie de Bordeaux Métropole concernant des emprunts des types PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) et PLUS (Prêt locatif à usage social) d'un montant global de 6 092 719 euros. Ces emprunts ont été souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations et sont destinés au financement de la charge foncière et de la construction de 51 logements collectifs locatifs sociaux sis Quai Deschamps sur la commune de Bordeaux. Il est demandé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité

**Madame
FERREIRA
37**

**SA d'HLM MESOLIA HABITAT - Soutien apporté par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et Action Logement, en raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, pour diverses opérations sur le territoire métropolitain - Emprunt de 1 480 500 euros, de type PHB 2.0 Chantiers, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-374**

Afin d'accompagner la reprise des chantiers de construction et de réhabilitation dans le secteur du logement social ayant subi des retards ou des arrêts en raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et Action Logement apportent leur soutien via la mise en place d'un prêt à taux d'intérêt très avantageux. Aussi, la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) MESOLIA HABITAT a formulé dans ce cadre une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour un emprunt de 1 480 500 € de type PHB 2.0 Chantiers, concernant diverses opérations sur le territoire métropolitain. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

Unanimité

**Stratégies urbaines : PLU, EPF et gestion des risques inondation et technologiques - M.
Bernard-Louis BLANC**

**Monsieur BLANC
38** **Centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI) - Subvention de fonctionnement 2021 - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-375**

Le Centre européen de prévention du risque inondation (CEPRI) auquel adhère Bordeaux Métropole depuis 2012 est une association de collectivités territoriales engagées dans la réduction du risque d'inondation. Il constitue un pôle de compétences à destination prioritaire des collectivités

territoriales et des pouvoirs publics. Bordeaux Métropole qui s'est vu doter de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) dans le cadre de la loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), combiné à la directive inondation, doit renforcer son rôle non seulement dans la gestion des ouvrages de protection, mais aussi dans la mise en œuvre de mesures préventives afin de réduire l'exposition des 50 000 habitants et autres enjeux (sites Seveso, activités économiques et agricoles, enjeux écologiques), présents en zone inondable, tout en garantissant la maîtrise du développement de l'agglomération dans le cadre de la révision du Plan de prévention du risque inondation (PPRI) actuellement en cours. Face à ce contexte, la Métropole se doit d'affiner sa stratégie afin de trouver le bon équilibre entre les enjeux liés au risque inondation et les enjeux de développement local. C'est dans ce cadre que s'inscrit la subvention de Bordeaux Métropole au CEPRI.

Unanimité

**Monsieur BLANC
39** **Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique - Zone d'aménagement concerté Saint-Jean Belcier - Mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme par déclaration de projet - Secteur Saget - Décision - Autorisation
Délibération n°2021-376**

L'Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique prévoit l'aménagement de 738 hectares de part et d'autre de la Garonne sur les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac. Au sein de la zone d'aménagement concerté Saint-Jean Belcier, en articulation avec les secteurs des Berges de Garonne, de la gare Bordeaux Saint Jean et du château Descas, est prévu

l'aménagement du secteur Saget. Ce projet a fait l'objet d'évolution récente afin de lui donner une nouvelle identité programmatique. La réalisation de ce dernier, après analyse de sa compatibilité au regard du Plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur nécessite l'engagement d'une procédure de déclaration de projet en portant mise en compatibilité du PLU.

MM. CAZENAVE, FLORIAN, HURMIC, Mme MELLIER, MM. ESCOTS et POUTOU sont intervenus sur ce dossier.

Majorité

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Monsieur BLANC 40 **Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique - Zone d'aménagement concertée Saint-Jean Belcier - Etude d'impact des permis de construire du secteur Saget - Avis**
Délibération n° 2021-377

L'Opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique prévoit l'aménagement de 738 hectares de part et d'autre de la Garonne sur les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac. Au sein de la zone d'aménagement concertée Saint-Jean Belcier, en articulation avec les secteurs des Berges de Garonne, de la Gare Bordeaux Saint Jean et du château Descas, est prévu l'aménagement du secteur Saget.

Ce projet a fait l'objet d'évolutions récentes afin de lui donner une nouvelle identité programmatique. Sa réalisation repose sur trois permis de construire soumis à étude d'impact. Bordeaux Métropole dispose d'un délai de deux mois pour émettre un avis sur cette dernière.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Monsieur BLANC 41 **Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (A'urba) - Subvention 2021 - Convention - Décision - Autorisation**
Délibération n° 2021-378

Créée en 1969, l'Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (A'urba), est une association loi 1901. C'est l'outil stratégique de développement des territoires bordelais, girondins et aquitains. Par ses diagnostics, ses réflexions prospectives, ses démarches de projets, elle travaille à toutes les échelles, du quartier jusqu'aux systèmes complexes. Compte tenu du programme de travail 2021, dont le détail est annexé à la convention, il est proposé de reconduire la subvention accordée annuellement depuis 2017, soit 4 372 007 € pour un budget prévisionnel de 5 929 520 €.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Ressources humaines et administration générale - M. Jean-François EGRON

Monsieur EGRON 42 **Participation de Bordeaux Métropole aux journées nationales de France Urbaine 2021 - Prise en charge aux frais réels de la délégation métropolitaine - Décision**
Délibération n° 2021-379

Afin d'alimenter la réflexion des territoriaux et des élus métropolitains, l'association France Urbaine organise ses journées nationales les 09 et 10 septembre 2021. Cet évènement annuel constitue

une tribune pour les élus et les techniciens venus de toute la France où ils peuvent ainsi s'informer et échanger, partager leurs expériences et porter leurs préoccupations et interrogations. Dans le cadre de cette manifestation, une délégation de vingt-cinq personnes, composée d'élus et d'agents métropolitains doit être présente. Compte tenu de la situation très spécifique du marché de l'hôtellerie locale pendant cette période, il est proposé que Bordeaux Métropole prenne en charge, à titre exceptionnel, sur la base des frais réels engagés, les dépenses d'hôtellerie, de restauration et de transport de l'ensemble de la délégation durant cette manifestation.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Monsieur EGRON 43 RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) 2021 - Actualisation - Décision - Autorisation Délibération n° 2021-380

Le RIFSEEP ou Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le régime indemnitaire de référence mis en œuvre depuis le 1er septembre 2018 au fur et à mesure des parutions des textes réglementaires et qui a remplacé la

plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique d'Etat. Selon un principe de parité, ce nouveau dispositif indemnitaire doit être transposé dans la fonction publique territoriale.

Le RIFSEEP a été créé par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié par le décret n° 2016-1916 du 27 décembre 2016. Ses modalités de mise en œuvre sont exposées dans la circulaire : NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014.

Les textes posent le principe d'une mise en œuvre progressive du RIFSEEP entraînant un passage à ce nouveau régime indemnitaire à plusieurs dates successives, selon les corps de la fonction publique de l'Etat et par voie de conséquence, leurs cadres d'emploi homologues de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, pour tenir compte des évolutions des modalités de fonctionnement et le développement de nouvelles expertises, il est proposé les actualisations et compléments suivants : Concernant l'annexe 2 : revalorisation du montant de la sujétion liée aux postes attachés aux fonctions de collecte des ordures ménagères.

M. POUTOU est intervenu sur ce dossier.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Monsieur EGRON 44 Comité des œuvres sociales - Avenant n°1 à la convention 2020 - Décision - Autorisation Délibération n° 2021-381

Le C.O.S n'ayant pas atteint ses objectifs liés à la convention 2020 en raison de la crise sanitaire, il est demandé à Bordeaux Métropole de ne pas émettre de titre de recette pour récupérer le trop-perçu de subvention versé au C.O.S d'un montant de 15 870 euros.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Monsieur EGRON 45 Caisse de secours et d'entraide des sapeurs-pompiers- convention du 26 novembre 2001 - Avenant n° 20 relatif à la subvention 2021 - Décision - Autorisation Délibération n° 2021-382

Par délibération 2001/0861 du 12 octobre 2001, Monsieur le Président a été autorisé à signer une nouvelle convention avec Monsieur le Président de la Caisse de secours et d'entraide de l'ex-corporation des Sapeurs-pompiers de la Communauté urbaine de Bordeaux pour le versement annuel dû par notre établissement public au titre des avantages acquis.

Unanimité

**Monsieur EGRON 46 Instauration du forfait mobilités durables - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-383**

Plusieurs dispositifs juridiques nouveaux permettent à présent aux employeurs d'encourager les mobilités alternatives dans le déplacement domicile travail de leurs agents.es.

Les employeurs peuvent ainsi, contribuer aux frais de déplacements domicile travail de leurs agents.es qui ont recours aux modes de transport durables que sont le cycle ou cycle à pédalage assisté et l'autopartage d'une voiture pour la réalisation des trajets domicile-travail par le versement annuel d'un « forfait de mobilités durables » Bordeaux Métropole a souhaité que ce forfait puisse être mis en place dès cette année 2021. L'objet de la présente délibération est ainsi, de préciser les conditions de versement de ce forfait.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Monsieur EGRON 47 Avenant pour l'adhésion des villes du Taillan-Médoc, d'Ambarès-et-Lagrave, du Centre communal d'action sociale de la ville de Pessac à la convention de groupement de commandes permanent dédié à l'achat d'électricité et services afférents - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-384**

Conformément à l'article 11 de la convention de groupement de commandes, toute nouvelle adhésion devra faire l'objet d'un avenant, par délibérations des membres. Les villes du Taillan-Médoc, d'Ambarès-et-Lagrave et le CCAS (Centre communal d'action sociale) de la ville de Pessac souhaiteraient devenir membres de ce groupement.

Unanimité

**Monsieur EGRON 48 Avenant pour l'adhésion des villes du Taillan-Médoc, d'Ambarès-et-Lagrave et du centre communal d'action sociale de la ville de Pessac à la convention de groupement de commandes permanent dédié à l'achat de gaz et services afférents - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-385**

Conformément à l'article 11 de la convention de groupement de commandes, toute nouvelle adhésion devra faire l'objet d'un avenant, par délibérations des membres. Les villes du Taillan-Médoc, d'Ambarès-et-Lagrave et le CCAS (Centre communal d'action sociale) de la ville de Pessac souhaiteraient devenir membres de ce groupement.

Unanimité

**Monsieur EGRON 49 Contrat de codéveloppement - Cimetières communaux - Règlement d'intervention - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-386**

Face à la saturation à court ou moyen terme des cimetières communaux et intercommunaux et dans la perspective de la signature d'une 5ème génération de contrat de codéveloppement, il apparaît nécessaire de faire évoluer notre dispositif d'intervention financier permettant aux 28 communes de la Métropole de bénéficier d'un soutien financier dans le domaine funéraire.

Les opérations doivent entrer dans le cadre des objectifs de Bordeaux Métropole d'optimiser et d'accroître les capacités d'inhumations à l'échelle de l'agglomération afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants de la Métropole. L'opération est estimée à 743 000 euros en dépenses.

Unanimité

Abstention : Monsieur POUTOU

Monsieur EGRON 50 **Convention locative pour l'occupation de divers sites de la Métropole par des infrastructures aériennes de télécommunication par l'opérateur CELLNEX France - Avenant n°2 - Décision - Autorisation**
Délibération n° 2021-387

Dans la perspective de la reprise en régie par Bordeaux Métropole du service de distribution de l'eau à compter du 1er Janvier 2023, Bordeaux Métropole prolonge dans les mêmes conditions l'occupation de la société CELLNEX France des 4 châteaux d'eau (rue Pierre de Ronsard à Floirac - rue Jean Mermoz au Haillan - Avenue de Braude au Taillan - rue Léon Blum à Floirac) jusqu'au 31/12/2022.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Monsieur EGRON 51 **Convention locative pour l'occupation de divers sites de la Métropole par des infrastructures aériennes de télécommunication par l'opérateur ORANGE - Avenant n°1 - Décision - Autorisation**
Délibération n° 2021-388

Dans la perspective de la reprise en régie par Bordeaux Métropole du service de distribution de l'eau à compter du 1er janvier 2023, Bordeaux Métropole prolonge dans les mêmes conditions, l'occupation de l'opérateur de téléphonie ORANGE de 5 châteaux d'eau (Rue Ronsard à Floirac - Rue Abarratéguy à Lormont - Rue Mermoz au Haillan - Avenue de Braude au Taillan - Rue Blum à Floirac) jusqu'au 31/12/2022.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Monsieur EGRON 52 **Convention locative pour l'occupation de divers sites de la Métropole par des infrastructures aériennes de télécommunication par l'opérateur FREE - Avenant n°1 - Décision - Autorisation**
Délibération n° 2021-389

Bordeaux Métropole prend en compte le transfert à compter du 1er Juin 2020 des infrastructures passives de l'opérateur FREE au profit de la société ON TOWER France jusqu'à la fin des conventions pour l'occupation des châteaux d'eau de 3 sites (Mermoz au Haillan - Blum à Floirac - Braude au Taillan).

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

**Monsieur EGRON 53 Convention locative pour l'occupation de divers sites de la Métropole par des infrastructures aériennes de télécommunication par l'opérateur SFR - Avenant n°2 - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-390**

Dans la perspective de la reprise en régie par Bordeaux Métropole du service de distribution de l'eau à compter du 01 janvier 2023, Bordeaux Métropole prolonge dans les mêmes conditions, l'occupation de l'opérateur SFR de 2 châteaux d'eau jusqu'au 31/12/22 et prend en compte également le transfert des infrastructures passives de l'opérateur SFR au profit d'Hivory (Blum à Floirac - Mermoz au Haillan).

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Monsieur EGRON 54 Conditions d'octroi et redevances des autorisations de remisage à domicile (A.R.D.) - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-391**

Bordeaux Métropole permet l'utilisation des véhicules de service nécessaires à l'activité professionnelle pour le trajet travail-domicile, sous certaines conditions. Cette délibération a pour objet de première part de rappeler les conditions d'octroi de ces Autorisations de remisage à domicile (A.R.D.) ainsi que les redevances qui leurs sont associées et, de seconde part, d'établir la liste à jour des agents bénéficiant de ce dispositif.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Monsieur EGRON 55 Délibération cadre sur la politique sociale de l'employeur, fixant les modalités de sa mise en œuvre- Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-392**

Bordeaux Métropole a développé une politique d'action sociale qui s'est enrichie de prestations ou dispositifs nouveaux, pour lesquels il est aujourd'hui nécessaire de préciser les modalités de mise en œuvre (la nature des prestations, les agents bénéficiaires, les conditions d'attribution), et le mode de gestion retenu. Aussi, il est proposé de rassembler l'ensemble des prestations et aides dans une seule délibération cadre.

Mme BOZDAG et M. SUBRENAT sont intervenus sur ce dossier.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Monsieur EGRON 56 Approbation de la politique d'action sociale employeur de Bordeaux Métropole en 2021 - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-393**

L'employeur territorial peut fixer la politique sociale des agents de son périmètre librement. Il doit cependant par une délibération annuelle indiquer la nature des prestations ou aides versées, leur montant et le mode de gestion (par l'employeur, une association du personnel ou un organisme extérieur).

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Monsieur EGRON 57 **Mise en place d'une astreinte opérationnelle GEMAPI sur les digues sous gestion métropolitaine et les ouvrages hydrauliques de la jalle de Blanquefort - Décision - Autorisation**
Délibération n° 2021-394

La gestion du patrimoine de la GEMAPI nécessite d'assurer une continuité de service et de couvrir les risques d'exploitation sur les ouvrages hors heures ouvrées, en particulier :
- les débordements sur les digues en période hivernale propice aux crues et tempêtes,
- les débordements de la jalle de Blanquefort en période estivale liés aux risques de fermeture des ouvrages hydrauliques traversants et d'orages violents.

Il est donc proposé de mettre en place un dispositif d'astreintes GEMAPI, selon les modalités définies dans le présent rapport.

Unanimité

Monsieur EGRON 58 **Intégration du télétravail au fonctionnement des équipes métropolitaines - Décision - Autorisation**

La délibération propose de définir les contours d'un dispositif rénové d'accès au télétravail, répondant aux enjeux

- de qualité de service et de modernisation de l'organisation
 - de santé et de qualité de vie au travers d'une meilleure articulation des temps de vie professionnels et privés
 - de protection de l'environnement et de mobilité par réduction des déplacements domicile/travail
- L'accès à ce dispositif par les agents métropolitains est envisagé à compter du 1er janvier 2022, sur la base d'un appel à candidatures à l'automne 2021.

Affaire retirée

Monsieur EGRON 59 **Organisations du travail - Ajustement du dispositif d'astreinte opérationnelle au sein des Parcs cimetières rive gauche et rive droite - Décision - Autorisation**
Délibération n° 2021-395

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie funéraire métropolitaine, les organisations de travail des agents des parcs cimetières rive droite et rive gauche doivent évoluer. En découle le projet de réorganisation des cycles horaires des agents des parcs cimetière proposé ici, lequel est assorti d'un dispositif d'astreinte opérationnelle visant à prendre en compte les aléas liés à l'activité.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Monsieur EGRON 60 **Ouverture de postes permanents aux agents non titulaires de catégorie B et C - Décision - Autorisation**

Afin de répondre aux besoins et compte tenu de la spécificité de certains postes permanents de catégorie B et C, il est souhaité l'ouverture de postes aux non titulaires

Affaire retirée

**Monsieur EGRON 61 Ajustements des effectifs : Cabinet du Président - Secrétariat Général
- DGRHAG - DG Finances - DGNSI- DG Mobilité - DG Aménagement et
DG Développement économique - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-396**

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des directions de Bordeaux Métropole, des ajustements apparaissent nécessaire pour consolider les effectifs mutualisés et répondre à de nouveaux projets métropolitains.

Des modifications de postes dans le cadre des besoins des services, des mouvements du personnel (départ retraite, mobilité interne, réussite aux concours et examens) et des besoins de recrutement apparaissent nécessaires afin de permettre le bon fonctionnement des services.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Monsieur EGRON 62 Réorganisation de la Direction Générale Haute Qualité de Vie -
Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-397**

Afin de permettre un meilleur fonctionnement de la Direction Générale Haute qualité de vie, des ajustements apparaissent nécessaire pour consolider les effectifs mutualisés et répondre à de nouveaux projets métropolitains.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Monsieur EGRON 63 Réorganisation de la Direction Générale des Territoires - Décision -
Autorisation
Délibération n° 2021-398**

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des directions de Bordeaux Métropole, des ajustements apparaissent nécessaire pour consolider les effectifs mutualisés et répondre à de nouveaux projets métropolitains.

Des modifications de postes dans le cadre des besoins des services, des mouvements du personnel (départ retraite, mobilité interne, réussite aux concours et examens) et des besoins de recrutement apparaissent nécessaires afin de permettre le bon fonctionnement des services.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Monsieur EGRON 64 Formations internes - Principes d'organisation - Charte des
formateurs - Indemnisation des formateurs internes - Décision –
Autorisation**

La délibération n°2016-769 en date du 16 décembre 2016 approuve, dans le cadre de la convergence des dispositifs de l'école interne, la charte du formateur qui définit les conditions d'intervention des formateurs et formatrices internes ainsi que leur rémunération.

Ce dispositif interne est destiné à répondre à l'objectif du projet d'administration de placer les hommes et les femmes au sein de la politique des ressources humaines. Il repose sur la collaboration de formateurs occasionnels engagés par une volonté de partage de savoirs profitables à notre organisation.

Il est désormais nécessaire d'élargir le périmètre de ce dispositif afin d'intégrer notamment le plan de formation à l'attention des cadres et encadrants. L'un des axes retenus est celui de répondre à l'ambition d'une organisation apprenante.

En effet, Bordeaux Métropole dispose des savoirs et des savoir-faire internes permettant de contribuer à accroître le niveau des compétences de ses agents. Elle sait apprendre de ses propres expériences et cumule expertise et bonnes pratiques en bien des domaines.

Dans cette perspective, les formations organisées en interne ont pour mission d'identifier ce potentiel de transmission, de l'organiser, d'assurer une offre de formation, de la mettre en œuvre et l'évaluer. Il est proposé :

- d'élargir l'application du cadre réglementaire de l'école interne aux autres dispositifs de formation interne pilotés par la Direction des Ressources Humaines et notamment aux actions dispensées dans le cadre du plan construit pour les cadres et encadrants,
- d'autoriser la création d'une charte du formateur régissant le statut particulier des agents intervenant en qualité de formateur.trice occasionnel.le au titre du plan de formation à l'attention des cadres et encadrants.
- d'étendre l'attribution d'une indemnisation à tous les formateurs.trices internes de Bordeaux Métropole y compris ceux intervenant dans le cadre du plan construit pour les cadres et encadrants. Son montant demeure fixé à 168 euros brut par jour (6h) selon un taux horaire de 28 euros brut.
- que les crédits nécessaires à l'exécution de cette délibération seront prévus au budget de Bordeaux Métropole à la section de fonctionnement.

Affaire retirée

Eau et assainissement - Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

**Madame
CASSOU-
SCHOTTE
65**

**Projet de recherche et développement sur la gestion de l'infiltration et de la valorisation des eaux pluviales - Accord de consortium entre Bordeaux Métropole, la SABOM et le BRGM - Convention de reversement de subvention entre Bordeaux Métropole et la SABOM -
Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-399**

Bordeaux Métropole, la SABOM (délégataire du service public de l'assainissement collectif) et le BRGM souhaitent s'associer pour la réalisation d'un projet de recherche et développement sur la gestion de l'infiltration et de la valorisation des eaux pluviales.

Le présent rapport a pour objet de présenter le projet d'accord de consortium entre les parties, ainsi que les modalités d'appel et de reversement des subventions (notamment provenant de l'Agence de l'Eau Adour Garonne) définies dans le cadre d'une convention de reversement de subvention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Climat - transition énergétique - santé - Mme Claudine BICHET

**Madame BICHET
66**

**Constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études sur les émissions de gaz à effet de serre - Décision -
Autorisation
Délibération n° 2021-400**

Afin de poursuivre une politique ambitieuse en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, Bordeaux Métropole propose un groupement de commande dont l'objectif est de se doter

d'une assistance technique pour améliorer la connaissance sur les émissions du territoire et réaliser des diagnostics d'impact carbone des activités et des pratiques internes. 8 communes ayant mutualisé la commande publique souhaitent rejoindre ce futur marché au travers d'un groupement de commande.

Unanimité

Madame BICHET 67 **Bordeaux Métropole énergies - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Rapport 2021 - Exercice 2020 - Information**
Délibération n° 2021-401

Au 30/09/2020, le résultat d'exploitation consolidé de la SAEML ressort à + 14 M€, le résultat financier à – 1,3 M€, le résultat exceptionnel n'est pas significatif. Après retraitement des écritures de consolidation, le résultat du Groupe s'élève à 5,8 M€, en diminution de 28,6 % par rapport à l'exercice précédent (8,1 M€).

Communication effectuée

Madame BICHET 68 **Concession de services avec travaux portant délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chaleur Plaine de Garonne Energies - Avenant 1 - Adoption**
Délibération n° 2021-402

Par délibération n°2016/815 en date du 16 décembre 2016, le Conseil métropolitain a attribué au groupement Engie Energie Services – Engie Cofely / Storengy la délégation du service public de fourniture de chaleur, sur le périmètre des quartiers de Brazza, Bastide Niel, Benauges et Garonne Eiffel, par l'intermédiaire de la société dédiée Plaine de Garonne Energies, à compter du 9 janvier 2017, pour une durée de 30 ans.

Après les premières années d'exécution, il est apparu nécessaire de prendre en compte certaines évolutions et mises à jour du projet, et d'apporter à celui-ci certaines modifications dans le respect du Code de la commande publique. Celles-ci se traduisent également par des modifications du règlement de service.

La présente délibération a pour objet d'acter ces modifications dans l'avenant 1 au contrat de délégation de service public et d'approuver le règlement de service modifié.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Madame BICHET 69 **Modification des statuts de Bordeaux Métropole Energies - Décision - Autorisation**
Délibération n° 2021-403

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver la modification des statuts de Bordeaux Métropole Energies pour les mettre en adéquation avec la réalité territoriale de son intervention optimale.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Logement - habitat - politique de la ville - M. Jean-Jacques PUYOBRAU

Monsieur PUYOBRAU 70 **Projet collectif Bordeaux la nuit porté par la ville de Bordeaux - Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Subvention - Décision - Autorisation**
Délibération n° 2021-404

Dans le cadre de sa politique de l'Habitat et ses actions de solidarités urbaines, Bordeaux Métropole accompagne un projet collectif de médiation et de maraudes nocturnes, sur l'été 2021 porté par la ville de Bordeaux qui permettra lors du déconfinement de tranquilliser l'espace public sur le secteur de la placette de Munich, au niveau des quais de la Garonne. Cette action ponctuelle est financée dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), compétence obligatoire de la collectivité, depuis avril 2017.

Unanimité

Monsieur PUYOBRAU 71 **Dispositif de médiation à destination des personnes en situation de squats - Subvention de Bordeaux Métropole au Groupement d'intérêt public (GIP) Bordeaux Métropole Médiation - Décision - Autorisation**
Délibération n° 2021-405

Les situations de squats continuent d'impacter le territoire métropolitain et les missions de médiation restent, dans ce contexte, essentielles pour recenser, connaître, dialoguer avec les personnes en situation de squat et favoriser leur accès au droit et aux dispositifs de droit commun. Ces missions fondamentales ont démontré leur utilité sociale durant la pandémie liée à la COVID 19.

Le présent rapport vise à soutenir le Groupement d'intérêt public (GIP) Bordeaux Métropole Médiation dans ses différentes missions.

M. POUTOU est intervenu sur ce dossier.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Monsieur PUYOBRAU 72 **Programme Local de l'Habitat - Congrès National de l'Union Sociale pour l'Habitat à Bordeaux du 28 au 30 septembre 2021 - Subvention - convention de financement - Décision - Autorisation**
Délibération n° 2021-406

L'Union sociale pour l'habitat (USH) organise du 28 au 30 septembre 2021 son 81eme congrès national, à Bordeaux dans ce cadre elle sollicite un accompagnement de Bordeaux Métropole à hauteur de 70 000€.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

Monsieur PUYOBRAU 73 **Attribution d'une subvention d'investissement pour le déploiement du système d'information du Groupement d'intérêt public (GIP) Fonds de solidarité logement (FSL) - Subventions - Décision - Autorisation**
Délibération n° 2021-407

Dans le cadre de la compétence obligatoire Fonds de solidarité logement (FSL) transférée par le Département à la Métropole en 2017 et exercée au sein d'un Groupement d'intérêt public (GIP), ce dernier sollicite la participation de la Métropole au financement de la refonte de son système d'information, en complément des participations demandées au Conseil départemental de la

Gironde (CD33) et à la Caisse d'allocations familiales (CAF), membres originels du GIP.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Monsieur PUYOBRAU 74 **Projet de renouvellement urbain du quartier Les Aubiers-Le Lac à Bordeaux - Bilan de la concertation - Décision - Approbation**
Délibération n° 2021-408

Cette délibération vise à approuver le bilan de la concertation relative au projet de renouvellement urbain du quartier Les Aubiers-Le Lac.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Monsieur PUYOBRAU 75 **Programmation 2021 - Crédits de fonctionnement de la politique de la ville - Contrat de ville - Subventions - Adoption**
Délibération n° 2021-409

Comme chaque année depuis 2015, Bordeaux Métropole s'engage auprès des habitants des quartiers populaires en proposant un soutien financier d'un montant de 500 000 €, dans le cadre d'un appel à projet, aux acteurs intervenant dans les territoires les plus fragiles. Cet effort de Bordeaux Métropole s'inscrit dans un partenariat avec l'État et les villes ainsi qu'avec la Région, le Département, les Bailleurs Sociaux.

M. POUTOU est intervenu sur ce dossier.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Monsieur PUYOBRAU 76 **Lancement de la consultation pour la passation d'une concession d'aménagement pour la requalification du centre historique de Bordeaux - Décision - Autorisation**
Délibération n° 2021-410

Le projet de requalification du centre historique de Bordeaux fait l'objet d'une concession d'aménagement arrivant à échéance en juin 2022. Pour autant, le projet de requalification et notamment les conventions partenariales pour la requalification du centre historique (convention relative à la mise en œuvre du Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés notamment) sont toujours en cours. Par ailleurs, les diagnostics développés en matière d'habitat témoignent de la nécessité de poursuivre l'action sur le territoire et notamment en matière de lutte contre l'habitat indigne et le mal logement et de production d'une offre de logement abordables.

Il convient donc de lancer une consultation pour une nouvelle concession d'aménagement qui prendra la suite de la concession actuelle, sur une durée de 3 ans (2022 – 2025), le temps pour la collectivité d'étudier et concevoir un nouveau projet stratégique pour le centre historique.

MM. POUTOU et PFEIFFER sont intervenus sur ce dossier.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote :
Monsieur PFEIFFER

**Monsieur
PUYOBRAU
77**

**Commission pour la concession d'aménagement dans le cadre de la
requalification urbaine du centre historique de Bordeaux - Conditions
de dépôt des listes - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-411**

Une commission pour l'attribution des contrats de concession a été instaurée par délibération n°2020-148.

Pour les concessions d'aménagement, cette commission est régie par le code de l'urbanisme (par l'article R.300-9) et diffère de la commission relative aux autres contrats de concession. Au vu de la nécessité du renouvellement de la concession d'aménagement pour la requalification du centre historique, il convient donc d'instaurer une commission aménagement pour ce projet.

Il conviendra également, parmi les membres de la commission, de désigner le Président de cette commission, ainsi que la personne habilitée à engager les discussions et à signer la convention par arrêté. Le Président et la personne habilitée peuvent être représentés par la même personne.

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

**Monsieur
PUYOBRAU
78**

**Renouvellement urbain du quartier Dravemont à Floirac - Lancement
de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) et à
l'enquête parcellaire - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-412**

Le quartier de Dravemont situé au Nord Est de la commune de Floirac, fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain porté par Bordeaux Métropole visant à répondre aux dysfonctionnements urbains, économiques et sociaux du quartier. Par délibération en date du 25 septembre 2020, Bordeaux Métropole a arrêté le projet d'aménagement au regard de l'évaluation environnementale. Par délibération en date du 21 mai 2021, Bordeaux Métropole s'est prononcé par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération d'aménagement et a approuvé la création de l'opération d'aménagement du projet de renouvellement urbain de Dravemont.

Le projet nécessite à défaut d'acquisitions amiables, de recourir à l'expropriation. Bordeaux Métropole entend donc mener une procédure de déclaration d'utilité publique en application des articles L. 122-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, objet de la présente délibération.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Grandes infrastructures de transports routières et ferroviaires - Mme Claude MELLIER

**Madame
MELLIER
79**

**Aménagements Ferroviaires du Sud de Bordeaux (AFSB) :
convention de financement des études projet - Décision -
Autorisation
Délibération n° 2021-413**

Les études de niveau projet pour les Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB), sont prêtes à être engagées, dans la continuité des études d'avant-projet qui se sont achevées fin 2020 et de la ré-obtention de la Déclaration d'Utilité Publique en 2019. Le contexte du projet a toutefois changé, puisqu'en complément des besoins d'aménagement, il convient de prendre en compte également les besoins liés au développement du RER Métropolitain sur l'axe Bordeaux-Langon, avec lesquels les AFSB doivent être compatibles.

Les études de projet comprendront donc une première phase d'optimisation du projet à un niveau équivalent à un avant-projet, visant à le rendre plus utile et compatible avec le RER Métropolitain, puis une seconde phase d'approfondissement des études pour atteindre le niveau projet.

MM. DUPRAT, POUTOU, BOBET et ROSSIGNOL-PUECH sont intervenus sur ce dossier.

Majorité
Abstention : Madame DELATTRE
Contre : Monsieur POUTOU

Tourisme, évènements métropolitains et équipement métropolitains - Mme Brigitte BLOCH

Madame BLOCH 80 **Association culturelle israélite de Gironde - Restauration de l'orgue de la synagogue de Bordeaux - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation**
Délibération n° 2021-414

La synagogue de Bordeaux est classée monument historique depuis le 20 juillet 1998. La synagogue disposait d'un orgue construit en 1882. En raison de sa qualité historique, l'orgue de la synagogue a été inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Cet orgue n'est pas en état de fonctionner puisqu'il a été vandalisé lors de la réquisition de la synagogue par l'occupant en 1944.

L'orgue rénové participera à l'attrait touristique et constituera une offre culturelle au bénéfice des métropolitains. C'est à ce titre qu'il est proposé le soutien de Bordeaux Métropole à la restauration de l'orgue de la synagogue de Bordeaux à hauteur de 30 000€ pour un montant de travaux estimé à 220 000€.

Mme SABOURET, MM. GOMOT et HURMIC sont intervenus sur ce dossier.

Unanimité

Transports en commun et stationnement (gestion DSP, réseaux tram et bus, stationnement et parkings) - Mme Béatrice de François

Madame DE FRANÇOIS 81 **Délégation de service public de transports urbains - Commission conciliation - Différends URSSAF et CICE Avenant 9 et Protocole transactionnel - Autorisation - Signature**
Délibération n° 2021-415

Bordeaux Métropole autorise par ce projet de délibération la conclusion d'une transaction avec Keolis Bordeaux Métropole afin de mettre un terme au différend les opposant concernant le dispositif de comptabilisation du redressement URSSAF pour la remise gratuite d'une carte de service à ses salariés et la fin du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à compter du 01/01/2019.

L'accord obtenu à la suite de la mobilisation de la commission de conciliation permet à Bordeaux Métropole que le délégataire renonce à être indemnisé des : 1 734 496 € du redressement URSSAF intervenu en 2018 au titre des exercices 2015, 2016 et 2017, et 3 000 000 € au titre des exercices 2018 à 2022.

M. POUTOU est intervenu sur ce dossier.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

**Madame DE
FRANÇOIS
82**

**Réseau de transports urbains - Délégation de services publics -
Avenant 10 - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-416**

Le projet d'avenant n°10 au contrat de délégation de service public des transports publics urbains et du service pour personnes à mobilité réduite en date du 19 novembre 2014 a pour objectif d'intégrer les conséquences techniques et les impacts financiers inhérents :

- aux ajustements techniques et financiers justifiés par des évolutions de l'offre, du patrimoine et des systèmes ;
- à la mise à jour des stipulations de la convention et de ses annexes, consécutives à ces évolutions.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Madame DE
FRANÇOIS
83**

**Délégation de service public de transports urbains - Arrêté des
comptes provisoire 2020 - Décision - Approbation
Délibération n° 2021-417**

Le présent rapport a pour objet de présenter et d'adopter les résultats financiers de l'activité du réseau et de ses services pour l'année 2020, à titre provisoire, compte tenu de la finalisation en cours des contrôles sur les incidences techniques et financières de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19. Au titre des éléments de correction et d'ajustements appliqués conformément aux dispositions contractuelles, hors impacts sanitaire et système d'intéressement et de pénalités, il résulte pour l'exercice 2020 un montant total à régulariser de 10 331 192 € 2020. Compte tenu des impacts financiers de la crise sanitaire en 2020, dont le solde prévisionnel est favorable à Bordeaux Métropole, il est proposé de ne pas verser au délégataire la somme provisoire constatée dans cet arrêté des comptes intermédiaire. Le solde net des impacts liés à la COVID-19 sera donc régularisé au second semestre 2020, après accord sur les montants définitifs avec le délégataire.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Madame DE
FRANÇOIS
84**

**Adaptations de l'offre Transports Bordeaux Métropole 2021 - Décision
- Autorisation
Délibération n° 2021-418**

Keolis Bordeaux Métropole est le délégataire du service public de transports urbains sur l'ensemble du territoire de la métropole avec un réseau Transports Bordeaux Métropole mis en service à compter du 1er janvier 2015.

Par délibérations annuelles successives jusqu'en 2021, afin de répondre aux enjeux métropolitains et aux besoins, des modifications d'offres du réseau TBM ont été apportées et régularisées par voie d'avenants.

En 2020, dans un contexte particulier lié à la pandémie COVID-19, des adaptations d'offres pérennes et ponctuelles ont été mises en œuvre.

Dans un contexte de pandémie toujours présente en 2021, et dans le cadre de la DSP Transports, des réunions sectorielles ont tout de même eu lieu pour poursuivre les optimisations du réseau, dans un contexte budgétaire cependant contraint.

La présente délibération a ainsi pour objet de présenter et acter les modifications d'offres qui seront mise en œuvre sur le réseau TBM en septembre 2021.

M. DUPRAT est intervenu sur ce dossier.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

Equilibres des territoires, relations internationales et dialogue citoyen - Mme Céline PAPIN

Madame PAPIN **Mise en place d'un "chantier jeunes" dans le cadre de la coopération**
85 **entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté**
 urbaine de Douala (Cameroun) - Décision - Autorisation
 Délibération n° 2021-419

Dans le cadre de son accord de coopération avec la Communauté urbaine de Douala au Cameroun, renouvelé le 24 octobre 2019, Bordeaux Métropole souhaite renforcer les projets portés dans le secteur social et soutenir un « chantier jeunes » entre Bordeaux et Douala qui sera mis en œuvre par l'association des centres d'animation de Bordeaux – Cultivons le partage. Une contribution de 50.000€ lui sera ainsi attribuée afin de rembourser les frais engagés pour ce projet.

Unanimité

Voirie - espaces publics - FIC - Mme Andréa KISS

Madame KISS **Lormont - Aménagement du Tourne à gauche du carrefour La**
86 **Gardette - Route de Bassens - Décision -Autorisation**
 Délibération n° 2021-420

La délibération proposée a pour objet de prendre en compte l'avancement des études pour un projet sur la commune de Lormont (n° C04290193 du contrat de co-développement 2018-2020)

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Madame KISS **Bruges - Rue du Réduit (section Andron/Malraux) - Confirmation de**
87 **décision de faire - - Décision - Approbation**
 Délibération n° 2021-421

Par délibération n°2020-553 du 18 décembre 2020, les élus de Bordeaux Métropole ont autorisé la signature d'un avenant aux contrats de co-développement 2018-2020.

Dans le cadre d'une substitution avec la fiche "Liaison Centre-Tasta", une fiche a été créée sur le contrat de la commune de Bruges afin de réaliser les travaux de réaménagement de la rue du Réduit, sur la section Andron/Malraux.

L'avancement du projet permet aujourd'hui de proposer la validation du jalon « confirmation de décision de faire ».

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

**Madame KISS
88**

**Mérignac - Aménagement des accès au futur collège de Beutre et aux équipements sportifs - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-422**

Le Conseil départemental de la Gironde a décidé de la construction d'un nouveau collège sur la commune du Mérignac permettant une meilleure couverture du secteur et de répartition des effectifs en complément des 4 collèges déjà existants sur la ville. Il sera desservi par des voiries à aménager depuis le réseau viaire métropolitain, objet d'une concertation règlementaire. Il s'agit d'approuver le bilan de la concertation règlementaire lancée conformément aux dispositions des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme qui a eu lieu entre janvier et avril 2021

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Madame KISS
89**

**Bègles - Opération de requalification de la rue de Paty - Juillet 2021 - Confirmation de décision de faire - Décision - Approbation
Délibération n° 2021-423**

La délibération proposée a pour objet de prendre en compte l'avancement des études pour le projet sur la commune de Bègles correspondant à l'opération de requalification de la rue de Paty au titre du contrat de co-développement n°4 (fiche action n°10 : C040390083).

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Madame KISS
90**

Mérignac - Avenue du Truc et ses abords (section Bédât / Frères Robinson) - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

L'avenue du Truc, entre les avenues du Bédât et des Frères Robinson, voit son environnement évoluer avec l'émergence d'équipements d'envergure métropolitaine (stade nautique, chaufferie biomasse) et le redéploiement de la plaine des sports Robert Brettes qu'elle dessert. Son aménagement actuel n'offre pas tout le confort et la sécurité aux modes actifs de déplacement : bandes cyclables sur chaussée peu sécurisantes, trottoirs inconfortables, vitesses excessives, absence de quai bus aux normes pour les personnes à mobilité réduite... La commune de Mérignac et Bordeaux Métropole souhaitent donc affirmer un objectif de requalification de cette voie en réponse aux nouvelles mitoyennetés qu'elle viendra desservir et au renforcement de ses usages.

Conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, il convient de procéder à l'organisation d'une concertation pour cette opération

Affaire retirée

Stratégie nature - Biodiversité - Résilience alimentaire - M. Patrick PAPADATO

**Monsieur
PAPADATO
91**

**Eysines - Raid des Maraîchers 2021 - Contrat de co-développement 2018-2021 - Subvention de fonctionnement 2021 - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-424**

La commune d'Eysines organise, depuis quinze ans, la mise en œuvre et l'organisation de la manifestation du « Raid des Maraîchers » dont les objectifs sont le soutien à l'activité maraîchère et aux circuits de commercialisation courts, la valorisation du patrimoine naturel et historique de la vallée de la Jalle, la sensibilisation environnementale des habitants, l'organisation d'un parcours sportif et ludique valorisant les circulations douces. Les maraîchers et producteurs de la vallée des Jalles invitent les participants à visiter leurs exploitations.

Compte tenu de la crise sanitaire, l'édition 2020 a été annulée. Afin de s'adapter aux contraintes sanitaires, la 16e édition du Raid des maraîchers aura lieu sous un format différent des autres années : les animations et visites seront étalées sur tout l'été.

Cette manifestation s'inscrit dans la continuité des contrats de codéveloppement conclus avec la commune d'Eysines. Elle figure dans le contrat de codéveloppement 2018-2021 sous la fiche action n° C041620078. Le fonds de concours s'élève à 7000€, soit 34% du montant total prévisionnel (20 350 €).

Unanimité

Numérique - Mme Delphine JAMET

Madame JAMET **Aménagement numérique du territoire - Rapport d'activités 2020**
92 **Inolia - Information**
 Délibération n° 2021-425

Conformément à l'article L1411-3 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), la société Inolia, délégataire de Bordeaux Métropole pour la construction et l'exploitation du réseau métropolitain très haut débit, a communiqué aux services de Bordeaux Métropole son rapport d'activités 2020 avant le 1er juin. Les textes prévoient que ce rapport soit présenté au Conseil de Métropole suivant. La présente délibération propose de prendre acte du rapport d'activités de l'exercice 2020.

Communication effectuée

Madame JAMET **Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de**
93 **distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour**
 l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications
 électroniques - Décision - Autorisation
 Délibération n° 2021-426

Dans le cadre du déploiement des réseaux de communications électroniques (et notamment des réseaux à très haut débit en fibre optique), les opérateurs souhaitent pouvoir mobiliser des infrastructures de distribution électrique d'ENEDIS.

Pour définir les conditions d'utilisation du réseau public d'électricité par les opérateurs, une convention doit être signée entre ENEDIS, les opérateurs concernés et Bordeaux Métropole, autorité concédante, organisatrice de la distribution publique d'électricité.

L'opérateur FREE a fait état de son souhait de mobiliser les infrastructures d'ENEDIS pour établir et exploiter son réseau de communications électroniques. La délibération proposée vise à approuver les termes de la convention et à autoriser Monsieur le Président à la signer. Cette convention est à conclure entre ENEDIS et FREE.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

**Monsieur
PFEIFFER
94**

**Programme 2021 de réhabilitation des aires permanentes d'accueil de
Villenave d'Ornon/Talence/Gradignan et de Bègles -Demande de
subvention d'aide à l'investissement au Département de la Gironde-
Décision-Autorisation
Délibération n° 2021-427**

Dans le cadre de sa politique de l'habitat et de sa compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage », Bordeaux Métropole entreprend depuis 2015 une campagne de réhabilitation progressive de ses 8 Aires permanentes d'accueil (APA) des gens du voyage ainsi que de son aire de grands passages située à Bordeaux. Ce programme territorial de réhabilitation s'attache à prioriser les aires au regard de leur ancienneté, leur vétusté et de leur mise en conformité réglementaire. Ainsi, l'APA de Mérignac La Chaille fut la première réhabilitation entamée en 2017 pour terminer en juillet 2020. Les APA de Bègles et de Villenave d'Ornon/Talence/Gradignan suivent avec un démarrage respectif des travaux en août 2021 et janvier 2022. Ces travaux consistent majoritairement à améliorer les équipements au regard de leur vétusté. Ils font actuellement l'objet d'une instruction de l'Etat au titre de son plan de relance Bordeaux Métropole sollicite une demande de soutien au Département de la Gironde au titre de l'aide à l'investissement pour la réhabilitation d'APA vétustes de plus de 10 ans, conformément aux dispositions de son règlement d'intervention.

Unanimité

Mobilités alternatives - Isabelle RAMI

**Madame RAMI
95**

**Subvention fête du vélo - vélo-cité 2021 - Décision - Autorisation
Délibération n° 2021-428**

Chaque année au printemps, une Fête du Vélo est organisée sur une commune de la métropole. Depuis 2016, Bordeaux Métropole soutient son organisation portée par une association.

Après Cenon en 2018 et Bègles en 2019, la ville de Bordeaux accueillera l'évènement le dimanche 5 septembre 2021, organisé par Vélo-Cité (l'édition 2020 ayant été annulé en raison de la situation sanitaire).

L'objet du présent rapport est d'approuver les termes de la convention annexée ainsi que le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000€ pour l'organisation de la Fête du Vélo 2021 à l'association Vélo-Cité.

MM. BOBET, ROSSIGNOL-PUECH et Mme AMOUROUX sont intervenus sur ce dossier.

Unanimité

Finances - Mme Véronique FERREIRA

**Madame
FERREIRA
96**

**Stade Matmut Atlantique - Garantie de la redevance annuelle -
Football Club des Girondins de Bordeaux (FCGB) - Décision -
Autorisation
Délibération n° 2021-429**

Dans le cadre du projet de reprise du Football Club des Girondins de Bordeaux par la société luxembourgeoise Jogo Bonito Group, cette dernière a produit le 7 juillet 2021 une lettre d'intention,

au sens de l'article 2322 du Code civil, par laquelle elle s'engage à assurer le paiement des redevances dues par le Football Club des Girondins de Bordeaux en cas de défaillance de ce dernier. Il appartient au conseil métropolitain, conformément à l'article 20.1 de la convention d'occupation et de mise à disposition du stade Matmut Atlantique en date du 28 octobre 2011, d'en apprécier les termes et de libérer King Street Capital Management de ses engagements vis-à-vis la Métropole.

MM. CAZENAVE, POUTOU, CHAUSSET, ESCOTS, Mme BOUSQUET-PITT, MM. HURMIC, BOBET, FLORIAN et BAGATE sont intervenus sur ce dossier.

Majorité

**Contre : Madame MELLIER,
Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS, Monsieur POUTOU**

La Secrétaire de séance

Mme BICHET